

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

23 Avril 2015

PRESENTS : Jean-Jacques LAVALLADE, Colette MOUSNIER, Jocelyne LETURGIE, Valérie DUTROP, Catherine PEROUX, Pascal DELAVERGNAS, Alan BROOKE, Rudolph WIJBURG, Hervé DAUCHY.

ABSENT EXCUSE : Sylvain BRÉGEON

ABSENT : Patrice DELAVALLADE

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20h30, en séance ordinaire, le 23 Avril 2015, à la Mairie, sur convocation de M. Jean-Jacques LAVALLADE, Maire, adressée à tous les conseillers et affichée le même jour. Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Madame Colette MOUSNIER est désignée secrétaire de séance

Ordre du jour

- Lancement appel d'offres, travaux routiers 2015,
- Lancement travaux muret école maternelle – phase II,
- Lancement travaux façade ancienne salle des fêtes,
- Point sur le local commercial,
- Questions diverses

1/ LANCEMENT APPEL D'OFFRES, TRAVAUX ROUTIERS 2015

Monsieur le Maire demande l'autorisation de procéder au lancement des travaux routiers 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- Autorise Monsieur le Maire à lancer les travaux routiers 2015,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération.

2/ LANCEMENT TRAVAUX MURET ECOLE MATERNELLE – PHASE II

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que dans la continuité des travaux qui ont été réalisés l'an dernier et comme évoqué lors de l'élaboration du budget, il est nécessaire de procéder à la phase II de la réfection du muret situé à l'école maternelle.

Il indique au Conseil Municipal qu'il a un devis de Monsieur Jean-Pierre JULLIEN, Entrepreneur à Bussière-Badil. Le montant de la réfection du mur s'élève à 3 579, 80 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De procéder à la phase II de la réfection du muret de l'école Maternelle,
- Valide le devis de Monsieur Jean-Pierre JULLIEN pour un montant de 3 579,80€ TTC,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatif à ce dossier.

3/ LANCEMENT TRAVAUX FACADE ANCIENNE SALLE DES FETES,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre des actions d'entretien et de rénovation des bâtiments communaux, il est nécessaire de procéder à l'appel d'offres concernant la réfection de la façade de l'ancienne salle des fêtes. En effet, la façade de ce bâtiment est en partie altérée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ✓ Décide de lancer l'appel d'offres pour la réfection de la façade de l'ancienne salle des fêtes.
- ✓ DIT que la Commission des Travaux sera chargée de l'examen des offres,
- ✓ Précise que la dépense pour la réalisation des travaux est prévue au budget primitif 2015,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette opération.

4/POINT SUR L'ACHAT DU LOCAL COMMERCIAL

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réhabilitation du local effectué par un Architecte.

La discussion s'engage afin de faire avancer le projet le mieux possible.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de demander une dérogation au Conseil Départemental afin de pouvoir acheter le local et commencer les travaux en attendant d'avoir les subventions.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le tractopelle est en panne et que selon le montant évalué pour le faire réparer une réflexion s'impose.

Alan BROOKE indique au Conseil Municipal que Madame Brigitte PABOIS demande s'il est possible de mettre en place une réunion avec les Bussiérois afin d'échanger des idées sur la Commune.

Monsieur le Maire lui répond que les réunions Conseil Municipal sont publiques et ouvertes à tous et qu'en général, il laisse la parole en fin de séance aux personnes qui le souhaitent. De plus, il rappelle que dans le petit journal "Bussière-Badil infos" une page tribune libre est ouverte à tous ceux qui souhaitent s'exprimer.

Alan BROOKE demande s'il est possible de mettre un panneau d'information pour indiquer l'Eglise de Bussière-Badil

Hervé DAUCHY rappelle que les fenêtres ainsi que la porte de la cuisine à la cantine sont à changer. Il évoque également un problème de salpêtre.

La séance est levée à 21h45